

Pour une politique de l'arbre

1. POURQUOI UNE POLITIQUE DE L'ARBRE

La Route des Frontières englobe un territoire diversifié, du littoral du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick. Elle traverse des paysages agricoles et forestiers, côtoie des lacs et des rivières et fait découvrir des villages et leurs attraits. La pérennité de sa vocation de route touristique suppose que tous ses riverains agissent de manière à préserver un panorama de qualité.

Pour relever ce défi, la Corporation touristique de la route des Frontières s'est donné un plan d'action. Ainsi, elle offre à ses partenaires et associés d'adhérer à une Charte des paysages. La politique de l'arbre découle aussi de ce plan d'action et est un autre outil mis à la disposition des communautés pour embellir nos municipalités.

Avec la politique de l'arbre, la région affirme sa vision axée sur le développement durable et reconnaît l'importance de l'arbre dans les périmètres urbains, tant dans l'espace public que privé. La politique présentée place l'arbre au cœur de notre territoire municipal et fournit à tous, responsables municipaux, citoyens et propriétaires fonciers, les orientations nécessaires pour protéger et développer le patrimoine arboricole de la Route des Frontières.

Considérant que la région que traverse la Route des Frontières doit en grande partie sa prospérité à l'agriculture et à l'industrie forestière, notre âme de défricheur et de bûcheron doit maintenant évoluer vers une pensée de jardinier et de défenseur de notre patrimoine arboricole.

La politique de l'arbre vise à reconnaître l'arbre comme un élément essentiel pour assurer un avenir viable et à soutenir le caractère identitaire de nos paysages urbains afin d'améliorer la qualité des milieux de vie.

2. UN OUTIL POUR TOUS

Cette politique propose des actions qui permettront à tous de contribuer à la préservation des arbres.

Pour le citoyen (individu, entreprise, institution ou autre)

Mieux informer le citoyen sur la réglementation et le sensibiliser à sa responsabilité envers les arbres à privilégier en fonction des lieux, l'abattage, les règles d'entretien des nouvelles plantations, etc. Ainsi, le citoyen pourra contribuer plus activement à la préservation et au développement du patrimoine arboricole de sa municipalité.

Pour les municipalités

Les élus et les employés municipaux prendront avantage à utiliser de nouvelles méthodes de gestion de l'arbre urbain. Cette façon de faire permettra de planifier et d'encadrer les interventions sur les arbres du domaine public et d'assurer le développement à long terme du capital arboricole.

3. LA PROBLÉMATIQUE

La gestion du patrimoine arboricole nécessite une connaissance détaillée des arbres présents dans nos municipalités.

- Combien y en a-t-il?
- Quel est leur état de santé?
- Quelle est leur répartition en classes d'âges?
- Où sont-ils situés? Quelles essences devrait-on privilégier?

À l'heure actuelle, les services techniques des municipalités ne peuvent répondre à ces questions puisque l'inventaire du capital arboricole est inexistant. Pourtant, il existe un grand besoin d'information sur sa composition ainsi que sur les moyens à adopter pour l'entretenir et l'améliorer.

On peut résumer ainsi :

- Les municipalités n'ont pas tous les outils lui permettant de bien connaître ses arbres, les problèmes et le suivi lors des interventions;
- L'information et la sensibilisation relatives aux arbres sont à améliorer, tant chez le citoyen que chez le gestionnaire municipal.
- Plus particulièrement, certains éléments doivent être considérés, soit :

3.1 Abattages injustifiés

Il arrive que des citoyens exercent des pressions sur les gestionnaires et les élus municipaux dans le but de faire couper des arbres publics. En l'absence d'une réglementation rigoureuse, des arbres sont alors abattus sans raison valable. À cela s'ajoutent les abattages d'arbres du domaine privé qui sont effectués sans permis, souvent par simple méconnaissance. L'important ce n'est pas d'émettre des constats d'infraction mais d'empêcher l'abattage injustifié et abusif.

3.2 Envahissement des infrastructures publiques

Il arrive que les infrastructures publiques (électricité, gaz, aqueduc, égout, téléphone, câble, éclairage, panneaux de signalisation, etc.) et les outils de visibilité (enseignes et panneaux commerciaux, etc.) sont installés sans tenir compte des arbres et de leurs besoins vitaux, ce qui affecte sensiblement leur croissance et leur espérance de vie.

3.3 Méconnaissance des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont des témoins privilégiés de notre histoire. Certains d'entre eux, tant du domaine public que privé, sont menacés de disparition en l'absence d'une reconnaissance ou de mesures de sauvegarde appropriées.

3.4 Naturalisation des berges

Le rôle de la naturalisation des berges est de prévenir une érosion qui pourrait être néfaste. La sécurité publique, le maintien de structures d'ingénierie civile, la perte de propriétés privées, les glissements de terrain et la dégradation de certains types d'habitats aquatiques sont autant de bonnes raisons pour naturaliser les berges.

4. LES BIENFAITS

4.1 Que d'avantages!

Ces végétaux donnent personnalité et charme à une municipalité. Certes, le couvert arboricole apporte une grande richesse au paysage, mais il procure aussi de nombreux autres avantages. Par exemple, en plus d'attirer et d'abriter les oiseaux et d'autres animaux, l'arbre fournit de l'ombre et de l'intimité, assainit l'air et augmente même la valeur d'une propriété.

4.2 Une richesse à protéger

De tous les êtres vivants, les arbres sont ceux qui vivent le plus longtemps et qui atteignent les plus grandes dimensions. L'arbre urbain représente le calme, l'endurance et l'harmonie dans un monde de vitesse et d'intense activité. L'arbre urbain procure de nombreux bénéfices aux êtres humains qui évoluent dans son entourage. En voici les principaux :

4.2.1 Il structure le paysage

- Met en valeur les bâtiments;
- Fait ressortir les monuments architecturaux et sculpturaux;
- Donne du caractère à une artère...

4.2.2 Il améliore la qualité de l'environnement

- Contrôle les eaux de ruissellement et maintient le sol en place;
- Abrite une faune diversifiée;
- Procure de l'ombre et des sons;
- Sert d'écran sonore et de brise vent...

4.2.3 Il contribue à la qualité de vie

- Procure de l'intimité;
- Attire de nouveaux résidents;
- Offre une source d'inspiration et de création;
- Contribue à réduire la vitesse des véhicules...

4.2.4 Il offre une valeur économique

- Donne de la valeur aux propriétés;
- Attire les entreprises qui sont à la recherche d'un milieu de vie de qualité pour leurs employés;
- Fait économiser les coûts de chauffage et de climatisation;

- Témoigne, par son âge, son port ou son emplacement, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique;
- Rappelle au citoyen l'histoire de sa municipalité...

4.2.5 Quelques chiffres

- Un arbre mature pourrait fournir à quatre personnes leur ration quotidienne d'oxygène (*Fondation canadienne de l'arbre - FCA*).
- Un arbre moyen absorbe environ 2,5 kg de carbone par année (*FCA*).
- Un érable à sucre d'environ 30 cm de diamètre prélèverait dans l'environnement, pendant une saison de croissance, une bonne quantité de métaux lourds, à savoir : 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb (*Georgia University*).
- Un arbre en santé peut capter 7 000 particules en suspension par litre d'air (*FCA*).
- Un arbre mature peut prélever plus de 450 litres d'eau dans le sol pour ensuite les rejeter dans l'air sous forme de vapeur d'eau (*FCA*).
- La présence d'un arbre près des maisons et des édifices peut réduire de 30% les besoins en climatisation. (*Michigan State University, Urban Forestry*).

5. LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Pour préserver et développer le patrimoine naturel, des moyens sont proposés :

5.1 Réaliser un plan arboricole

Le plan arboricole constitue l'assise et l'outil principal pour la planification et la gestion de la politique de l'arbre. Il conduit :

- à un inventaire des arbres remarquables et à l'évaluation de leur état;
- à un cadre et à des règlements de protection de l'arbre;
- à un programme de plantation;
- à la mise en place d'actions concrètes avec les municipalités.

5.2 Informer et sensibiliser la population

Les municipalités de la Route des Frontières accroîtront leurs activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous à la cause du développement et de la protection du patrimoine arboricole.

Les municipalités reconnaissent le citoyen comme un intervenant de premier plan dans le développement et la conservation des arbres urbains, tant publics que privés. Elle entend donc accroître la visibilité des interventions exemplaires et mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen pour préserver ses arbres.

Les municipalités informeront le citoyen de ses propres responsabilités à l'égard des arbres ainsi que de la mise en oeuvre de la politique de l'arbre au moyen d'outils de communication tels que journaux municipaux, dépliants ou brochures et par l'intermédiaire de leur site Internet.

Par ailleurs, les municipalités souhaitent collaborer au développement de ce capital avec certains partenaires institutionnels ou associatifs, tels :

- Le réseau scolaire, grâce à des opérations de sensibilisation destinées tout particulièrement aux enfants;
- Le milieu associatif, pour mener des activités de diffusion et des concours afin de favoriser l'émergence d'initiatives vouées à la conservation et à la mise en valeur de l'arbre.

5.3 Naturaliser les berges

Les berges de nos municipalités subissent des agressions par l'effet des courants et des glaces, ou lors des débâcles, des crues ou même par le simple passage des bateaux. Les dommages occasionnés peuvent se traduire par une érosion accélérée de la rive, des glissements ou affaissements du sol, ce qui a pour effet de favoriser l'éclosion d'algues bleues.

Les dégâts constatés sont directement liés à la dénaturalisation des rives. Dans le cadre de la politique de l'arbre, nous proposons d'appliquer, lorsque possible, des mesures de naturalisation adaptées au milieu.

6. L'ÉCHÉANCIER

OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER	ACTEURS
Développer une politique de l'arbre	mai 2009	* Corporation touristique de la route des Frontières * MRC * Comité des officiers municipaux
Informé et sensibiliser la population	Mars 2010	* Corporation touristique de la route des Frontières * Municipalités
Réaliser un plan arboricole	octobre 2009	* Corporation touristique de la route des Frontières * MRC

7. CONCLUSION

L'adoption de la politique de l'arbre mènera à l'élaboration d'un plan d'action pour la rendre opérationnelle. Nous espérons que cette politique inspirera les citoyens actuels et futurs à garder une place de choix aux arbres de nos municipalités. Les fruits des efforts de protection et de consolidation de notre patrimoine arboricole, déployés aujourd'hui, ne se manifesteront qu'au cours des années. Les gestes posés maintenant assureront un héritage naturel enrichi pour les générations futures.